

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 85-1327/PRE portant désignation des membres du conseil d'administration de la Caisse de Développement de Djibouti, représentant la République de Djibouti.

n° 85-1327/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
22 octobre 1985

Numéro JO
n° 9 du 31/10/1985

Date du numéro
31 octobre 1985

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles n°s 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VU le décret n° 81-041/PRE du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

VU le décret n° 82-033/PRE du 19 avril 1982 portant approbation des statuts de la Caisse de Développement

VU l'arrêté n° 82-947 du 17 juillet 1982 nommant les membres du conseil d'administration pour une période de trois ans

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 1985.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier : La liste nominative des membres représentant la République de Djibouti au conseil d'administration de la Caisse de Développement est fixée ainsi qu'il suit

- M. Moussa Robleh Awaleh, directeur de l'ODT
- M. Ali Cheick Barka, directeur de l'Urbanisme
- M. Mohamed Moussa Chehem, chef de service de l'Élevage et des Pêches
- M. Luc Aden, gouverneur de la BND
- M. Ahmed Samireh Omar, trésorier payeur national.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.